



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été numérisé par le Canopé de l'académie de Clermont-Ferrand
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SESSION 2015		Code 50032314	PAGE 1/1
Examen :	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée : 0h40
Spécialité :	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA		Coefficient : 3
Épreuve :	EP2 – CONDUITE D'UNE PROJECTION		

SUJET A REMETTRE AUX CANDIDATS

Conduite d'une projection (15 minutes)

Vous devez assurer la projection en respectant une synchronisation entre :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection

Aucun élément de l'image ou du son des documents ne doit être amputé.

Vous devez:

- assurer la projection du programme
- contrôler le fonctionnement des équipements
- contrôler en cours de séance les conditions de projection
- arrêter le programme, le modifier et le remettre en route à la demande de l'examineur. (Le choix de la modification, du point d'arrêt du programme et de son re-démarrage est à l'appréciation de l'examineur)
- diffuser un contenu multimédia à la demande de l'examineur
- mettre hors exploitation « oralement » les équipements de projection

Vous devez répondre à des questions orales (25 minutes)